



Le SICTAME vous informe

www.sictame-uns-a-total.org

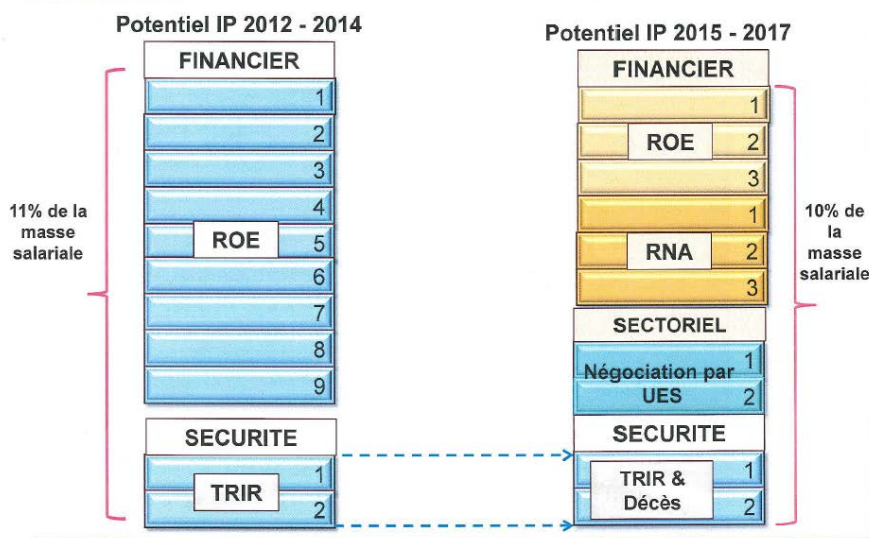


Au revoir Intéressement-Participation ?

Vous êtes nombreux à vous demander ce que la Direction envisage comme Intéressement/Participation pour la période 2015-2017.

Voici sa proposition, en première réunion de négociation, ce 11 mars :

IP 2015 – 2017 – UNE PART LIEE A DES CRITERES ET OBJECTIFS SECTORIELS



Le maxi distribuable serait réduit à 10 % de la masse salariale, au lieu de 11 % précédemment.

Et c'est plus compliqué !

Il est proposé :

3 % liés au ROE

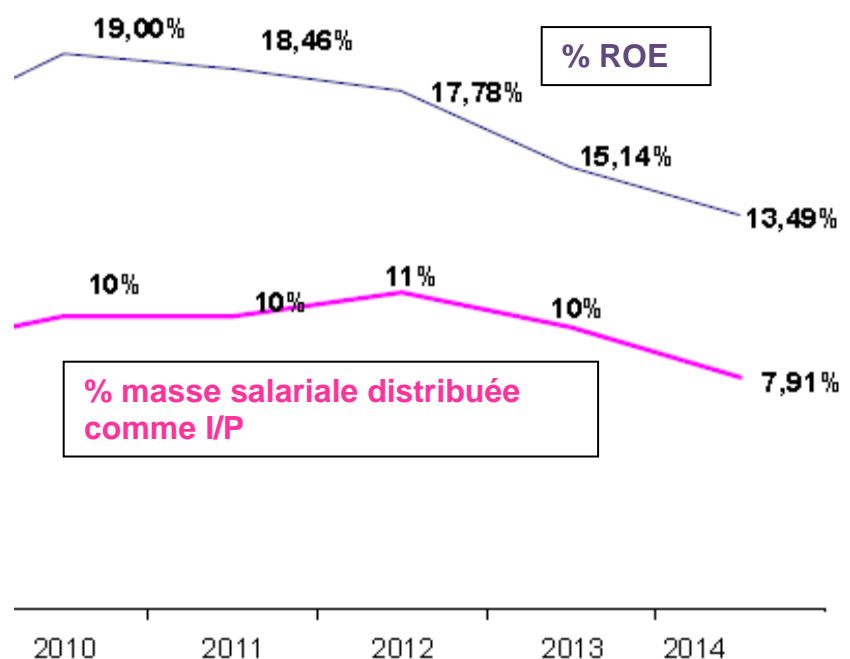
3 % liés au RNA

2 % (critères UES)

2 % TRIR et Décès

Les premiers 3 % ne sont obtenus que si le ROE atteint 15 %, et sont distribués linéairement, de 0 à 3 % selon que le ROE se situe entre 7 et 15 %.

Pour la période 2012-2014, jusqu'à 11 % de la masse salariale étaient distribuables : 9 % en fonction du ROE et 2 % en fonction du TRIR. En 2014, pour un ROE de 13,49 %, la distribution n'a été que de 7,91 % (voir schéma ci-contre).



Avec un Brent à 60 \$/b ou moins, le ROE de 2015 sera forcément plus faible...

Les deuxièmes 3 % ne s'obtiennent que si la progression de la moyenne triennale du RNA (résultat net ajusté) de Total est sensiblement supérieure à celle de ses pairs (Shell, Exxon, BP, Chevron) – formule encore à expliciter en détails par la direction.

2 % distribués selon des critères à négocier au niveau de chaque UES – à défaut d'accord, les critères financiers seront appliqués.

Les derniers 2 % sont, malheureusement, liés au TRIR et au nombre de décès.



Nous avons souvent averti qu'établir des liens financiers entre la rémunération et le TRIR est dangereux pour la sécurité. Voir par exemple notre tract : « *Mettre en péril ... l'Intéressement ... ou la Sécurité ?* »¹

L'OSHA, agence fédérale des Etats-Unis pour la sécurité industrielle, est opposée à ce genre de pratique et BP a dû faire des excuses publiques pour avoir lié les bonus des salariés au TRIR. Ce système incitait à ne pas déclarer les accidents et l'accent mis sur les statistiques de sécurité des personnes a fait perdre de vue la sécurité des processus, ce qui est l'une des causes de l'explosion de la Raffinerie de Texas City en 2008 avec 15 morts et 180 blessés.

Le SICTAME est favorable à l'utilisation d'indicateurs de sécurité, mais pas le TRIR : l'API a produit récemment (2010) la Recommandation 754, avec des indicateurs de sécurité qui nous paraissent bien plus pertinents que le TRIR et peuvent s'y substituer, s'il s'agit de donner des incitations

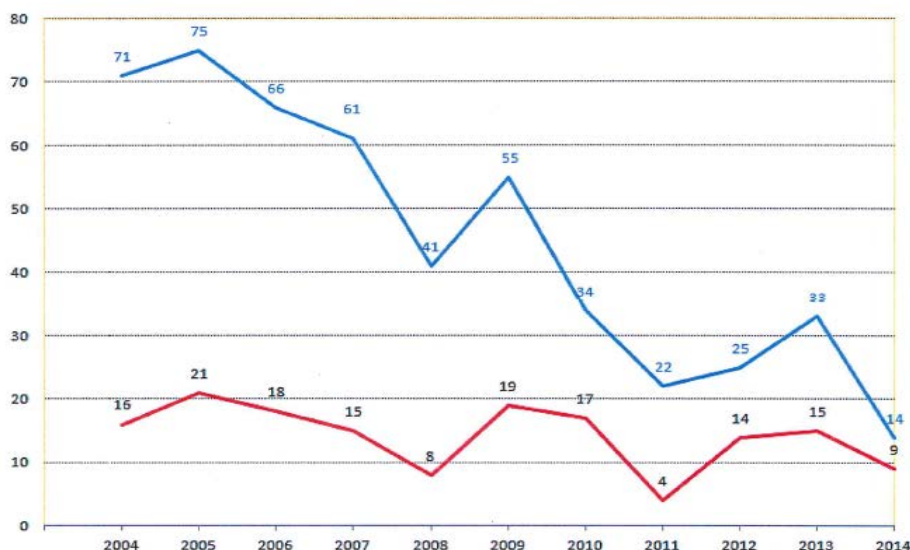
¹ accessible à : http://www.sictame-unsatotal.org/upload/tracts/2012-07-03_-_Mettre_en_p%C3%A9ril_l'int%C3%A9ressement.pdf

financières aux salariés. Nous en avons discuté, à maintes reprises, avec la direction, qui s'entête et ne veut rien entendre ...

Total ne souhaite-t-elle plus suivre les recommandations de l'API ?

En matière de sécurité, se pose aussi la question de la sous-traitance et de sa maîtrise, qui relève bien souvent de décisions de la direction.

Concernant les décès, on ne peut certes les cacher ... pourtant afficher un objectif « zéro décès », avec un seuil d'ouverture du droit égal à la moyenne des autres majors (3,5 décès en 2014), revient à sanctionner collectivement les salariés pour tout décès, et à les priver de la part d'intéressement liée à ce critère, tant l'écart est grand entre ces majors et Total : 3,5 contre 9 en 2014 (de 2004 à 2014, de 4 à 21 décès par an chez Total)



Décès annuels :

— Σ Majors sans Total (Exxon, Shell, Chevron, BP)
— TOTAL (réel)

En 2014, 14 morts pour les 4 majors, soit une moyenne de 3,5 ; à comparer aux 9 morts de Total.

Conclusion : les propositions de la direction ne peuvent que conduire à une baisse significative de l'intéressement/participation.

Ci-dessous les résultats, pour 2014, d'atteinte des objectifs TRIR et les sommes distribuées par branche en Intéressement/Participation (I/P) :

ROE : 13,487%

5 998 €

Exercice 2014 (non définitif)	AMONT	MS	RC	HD-TS
% de TRIR	66,25%	100,00%	94,76%	100,00%
Maxi	6 728	7 874	7 696	7 874
Moyen	6 031	6 588	6 502	6 588
Mini	5 712	5 998	5 954	5 998

On observe une forte dégradation de la distribution et les propositions de la direction ne sont pas de nature à inverser la tendance pour les années à venir, loin de là ! La tendance est toute autre pour les dividendes.

La proposition constructive et légitime du SICTAME est la suivante :

(a) utiliser le dividende comme composante financière :

Si le dividende baisse, oui il est normal que l'intéressement baisse aussi.

En revanche, pour les salariés, il est choquant que, dans un environnement économique dégradé, le dividende ne cesse d'augmenter et que la prime I/P des salariés ne cesse de baisser, voire devienne symbolique.

C'est ainsi que la seule augmentation du dividende de 2,5 % cette année équivaut à l'enveloppe I/P des 18 000 salariés du socle social commun , soit 140 M€, à comparer au près de 6 G€ distribués aux actionnaires.

(b) quant à la composante sécurité, nous proposons l'utilisation des critères de la Recommandation 754 de l'API.

Le SICTAME ne se fait guère d'illusions sur la conduite de cette négociation, dont les principaux éléments ont déjà été déterminés par la seule direction. Bien sûr, il y aura apparence de négociation, avec quelques aménagements à la marge, mais vous savez déjà ce qui malheureusement vous attend.

Comment en est-on arrivé là, en matière de négociation ?

La direction joue sur du velours ; elle sait qu'il y aura toujours des organisations syndicales pour signer, quoi qu'on leur propose, et pouvoir dire « *voyez ce que vous avez grâce à nous, grâce à notre signature* ».

Ce n'est plus de la négociation, ce n'est qu'un accompagnement des décisions de la direction. **Il nous faut donc trouver d'autres voies pour peser sur les décisions que la direction veut prendre en matière d'I/P.**

A cette fin, **participez au Survey Intéressement/Participation, qui sera accessible à tous ceux qui se sont abonnés à notre Bulletin électronique.**

Si vous n'êtes pas encore abonné, envoyez-nous votre demande à :

holding-amont.sictame-unsa-ues@total.com - **Exprimez-vous haut et fort !**

Proposition du SICTAME :

Des montants équivalents à la moyenne de trois dernières années, jusqu'à 11 % de la masse salariale, en lien avec l'évolution du dividende et avec les indicateurs sécurité de la Recommandation API 754.

Abonnez-vous aux informations du SICTAME-UNSA, en écrivant à :

holding-amont.sictame-unsa-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A12013 (01.41.35.34.48)

